

# Affaires fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **19 (1973)**

Heft 9

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## **Commission franco-suisse pour les problèmes de voisinage**

(A.T.S.) L'ambassadeur Emmanuel Diez, directeur de la Direction du droit international public du Département politique fédéral, et M. Bernard Dufournier, ambassadeur de France en Suisse, ont procédé à un échange de lettres par lequel le Conseil fédéral et le gouvernement français sont convenus de constituer une commission mixte consultative pour les problèmes de voisinage entre le canton de Genève et les départements français limitrophes de l'Ain et de la Haute-Savoie.

D'une manière générale, ladite commission a pour tâche, dans le cadre des rapports de bon voisinage, de faciliter la concertation et l'harmonisation des dispositions prises dans les deux pays pour résoudre les problèmes qui se posent dans ces régions voisines. Il s'agit en particulier du territoire, à la protection de l'environnement ainsi qu'aux transports et aux communications.

La commission, qui se réunira une fois par an, pourra confier l'étude de certains problèmes à un comité qui siègera aussi souvent qu'il sera nécessaire.

Les deux délégations au sein de la commission seront prochainement désignées par les gouvernements respectifs.

## **Cultiver du soja en Suisse : peut-être dans 10 ans**

(A.T.S.) Les graines de soja, produit fourrager très souvent

utilisé pour l'élevage industriel de la volaille, mais également des veaux et des porcs, ont vu leur prix tripler ou quadrupler depuis 1972. La Suisse, qui importe la totalité de son soja et dépend en particulier des Etats-Unis dans ce domaine, est victime de la pénurie mondiale de soja, liée d'ailleurs de près à la pénurie générale des protéines. On peut dès lors se demander si la Suisse ne pourrait pas encourager sur son propre sol la culture de soja.

Interrogé à ce sujet, M. Walter Huber, adjoint scientifique à la station de recherches agronomiques de Zurich-Reckenholz, déclare que des variétés de soja adaptées à notre climat n'ont pas encore été découvertes. Pour le soja, les conditions de lumière sont déterminantes. C'est une plante extrêmement sensible à la durée du jour (plante à jours courts). En Suisse les journées sont, pendant l'été, trop longues pour le soja et ne sont pas favorables à la fécondation. Des tentatives ont été réalisées pendant une année avec les meilleures variétés. Le rendement se situait à quelque 20 quintaux par hectare, ce qui se situe à la moitié du résultat obtenu aux Etats-Unis.

C'est surtout à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich que l'on s'occupe de la recherche dans ce domaine. On pense que dans 10 à 15 ans on pourrait obtenir des variétés de soja cultivables en Suisse et dont le rendement économique serait suffisant.

## **Huitième révision de l'A.V.S. : une somme de travail**

(A.T.S.) Le problème de l'adaptation des rentes A.V.S. et A.I. à l'évolution des prix et des salaires fait l'objet des travaux d'une sous-commission spéciale pour les questions de rentes constituées au sein de la commission fédérale de l'A.V.S.-A.I. Cette sous-commission se réunira de nouveau en septembre et soumettra ensuite à la commission plénière des propositions concrètes en vue d'une transformation de l'A.V.S.-A.I. au 1<sup>er</sup> janvier 1975.

La huitième révision de l'A.V.S. a été la modification la plus importante de la loi régissant cette assurance, non seulement en ce qui concerne les conséquences financières, mais aussi lorsqu'on considère le volume du travail tant sur le plan administratif que parlementaire. Il s'agira d'ajuster environ un million de rentes pour le 1<sup>er</sup> janvier 1975.

En l'espace de 34 mois, temps écoulé entre la première séance de la commission fédérale de l'A.V.S.-A.I. et l'entrée en vigueur, les commissions ont siégé pendant 56 jours, l'O.F.A.S. (Office Fédéral des Assurances Sociales) a diffusé 33 publications totalisant 679 pages (nombre total de pages en comptant tous les exemplaires : 1,3 millions). Neuf tables d'un nombre total de pages de 382 (ce qui représente 3,6 millions en comptant tous les exemplaires) ont été publiées.

## **Un Suisse à la tête du Comité européen de vente par correspondance**

(A.T.S.) Le Comité européen de vente par correspondance, créé en 1963 à Londres pour exploiter les possibilités croissantes des pays de la C.E.E. et de la délégation suisse au 24<sup>e</sup> congrès de la Chambre de com-

merce internationale (C.C.I.), qui vient de prendre fin à Rio de Janeiro, ont commenté les résultats de ce congrès, et notamment la déclaration en 16 points relative aux problèmes monétaires et commerciaux. Il s'agit de MM. G. Bauer et R. Retornaz, président et directeur de la Fédération horlogère, et de M. Rudolf Bosshard, directeur de la Banque populaire suisse à Zurich. La délégation suisse, ont-ils fait valoir, s'ho-l'A.E.L.E., vient de fêter son 10<sup>e</sup> anniversaire à Helsinki. Il est présidé cette année par M. J.-C. Veillon, de Lausanne.

L'association comprend l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse. Seule une entreprise par pays peut être membre, et la Suisse est représentée par Charles Veillon S.A. — en 1972, le chiffre d'affaires additionné des huit sociétés dépassait 1 700 millions de francs suisses. La coopération est concrétisée par des échanges de catalogues, d'informations de marché, d'expériences et de techniques commerciales, ainsi que par des études d'exploitation et des achats en commun.

### **En Suisse, les étrangers clandestins sont nombreux et les agents recruteurs font de bonnes affaires**

(A.T.S.) La police des étrangers du canton de Berne, interrogée par l'A.T.S., a déclaré qu'elle avait dû expulser 40 travailleurs étrangers clandestins depuis le début de l'année. Le chiffre des étrangers travaillant illégalement et qui n'ont pas été découverts a été qualifié de « très important ». Selon la police fédérale des étrangers, il n'existe pas de statistique suisse des travailleurs clandestins qui ont été expulsés.

Le fonctionnaire bernois a déclaré que face aux nombreuses

tragédies, la police des étrangers avait une tâche amère. Elle n'effectue pas de « razzias » visant les travailleurs clandestins, mais elle est obligée, par les dispositions du Conseil fédéral, de chasser tous les étrangers qui ont été dénoncés. « Nous comprenons qu'à la suite de la pénurie de main-d'œuvre, les employeurs soient poussés dans l'illégalité », a dit le fonctionnaire, mais d'un autre côté, le comportement de ces employeurs n'est pas honnête pour le législateur et surtout pour les travailleurs introduits en contrebande. Il s'agit souvent de paysans qui, cédant aux promesses trompeuses des « agences suisses de négriers », ont vendu leur dernier âne pour venir chez nous. Ici, ils reçoivent souvent un salaire inférieur à celui qui leur est dû normalement. Les employeurs « oublient » les assurances et les cotisations dues à l'A.V.S. Quand le travailleur est dénoncé à la police des étrangers, il ne possède souvent même pas de quoi se payer le billet du retour. Dans la nouvelle réglementation sur la main-d'œuvre étrangère, il est prévu entre autres que dans ces cas, l'employeur doit prendre à sa charge les frais de rapatriement. Il arrive même que les « trafiquants », c'est-à-dire les agents recruteurs, dénoncent les travailleurs illégaux à la police pour pouvoir prendre à leur place des forces nouvellement arrivées.

### **Friedrich Duerrenmatt : « Les tribunaux militaires ne peuvent pas être objectifs. »**

(A.T.S.) « Les tribunaux militaires sont en contradiction avec toute justice, ils ne peuvent en effet être objectifs, ne connaissant pas le principe de la séparation des pouvoirs. » Telles sont les conclusions de l'écrivain Friedrich Duerrenmatt, qui

a assisté au procès de son fils devant le tribunal de la 2<sup>e</sup> Division, à Neuchâtel, qui a abouti à une condamnation de 4 mois d'emprisonnement ferme et à l'exclusion de l'armée. « Ce qui m'a paru le plus comique, indique l'écrivain, c'est que tant le juge que l'auditeur se réclament de leur conscience mais qu'ils disent « nous sommes aussi pour le service civil », et Duerrenmatt de déduire : « s'ils se prononcent ouvertement pour le service civil, ils agissent alors manifestement contre leur conscience. »

Le fils de Duerrenmatt ne s'était pas présenté à son quatrième cours de répétition en signe de solidarité avec ceux « qui sont condamnés injustement ». Devant le tribunal, il a affirmé qu'il voulait faire du service civil. On lui a rétorqué qu'il « n'en était pas digne ». « Ainsi, déclare enfin Duerrenmatt, ceux qui combattent pour le service civil en sont exclus. »

### **Interventions suisses à la conférence de la C.C.I. à Rio**

(A.T.S.) Lors d'un entretien avec la presse économique romande, à Lausanne, des membres de notre d'avoir contribué de manière constructive à l'élaboration de ces thèses. Elle a pu influencer notamment la rédaction des thèses relatives à la clause échappatoire, et réussi

## **Le Français**

**3, avenue de l'Opéra  
Tél. OPE. 88-20**

**Comme par le passé,  
vous y dégusterez  
la bonne fondue suisse  
et les délicieuses croûtes  
au fromage**

plus particulièrement à faire insérer les dispositions relatives à la « trêve » que les gouvernements devraient s'appliquer à observer pendant la poursuite des négociations commerciales. La délégation suisse estime en effet qu'une nouvelle négociation internationale en vue d'une libéralisation du commerce dans les domaines tarifaire et non-tarifaire est devenue urgente. Elle devrait avoir lieu aussitôt que possible, et être conduite selon un horaire rapide et bien préparé. Mais la négociation ne pourra se développer sur des bases solides, estime encore la délégation suisse, que dans la mesure où les gouvernements se déclareront prêts à ne pas recourir, pour des raisons monétaires ou autres, à de nouvelles restrictions avant que les négociations ne soient terminées. D'autre part, la Suisse a fait admettre par la C.C.I. que le recours à des clauses de sauvegarde doit se conformer à des règles qui seraient acceptées internationalement et permettre l'intervention de procédures appropriées de consultation et de conciliation.

### **Le test « C.E.A. » : « un nouveau moyen pour aider au diagnostic du cancer »**

(A.T.S.) Alors qu'à la mi-mai, M. A.-W. Jann, président d'Hoffmann-La-Roche, déclarait à un journal zurichois que son entreprise allait mettre sur le marché, dans quelques mois, un « moyen susceptible de dépister le cancer » et que les recherches en vue de mettre au point un médicament contre cette maladie pouvaient être qualifiées « d'avancées », la maison bâloise a transmis, à la demande de l'Agence télégraphique suisse, une information complémentaire sur ce nouveau moyen « devant aider au diagnostic du cancer ». Elle y indique notamment que le test

en question ne peut pas être qualifié de spécifique pour le cancer, mais peut être également positif en cas de cirrhose alcoolique du foie, de certaines affections inflammatoires chroniques du système gastro-intestinal et fréquemment aussi chez les grands fumeurs.

Depuis ces dernières années, explique Roche, le diagnostic sérologique des tumeurs malignes retient de plus en plus l'attention. Il repose sur la mise en évidence dans le sang de substances qui apparaissent en quantité accrue presque exclusivement chez les cancéreux. Or, l'une de ces substances, l'antigène carcino-embryonnaire (carcino-embryonic-antigen = « C.E.A. ») a surtout attiré des chercheurs.

L'activité de Roche porte notamment sur la mise au point d'un procédé de détermination quantitative du « C.E.A. » dans le sang et sur l'évaluation de son utilité pour le clinicien.

Effectuées en grande partie aux Etats-Unis, les recherches de Roche ont été menées en étroite collaboration avec de nombreux instituts et cliniques de différents pays, le « C.E.A. » est une glycoprotéine isolée pour la première fois en 1965 par Gold et Freedman à Montréal. Cette substance a un pouvoir antigénique, c'est-à-dire qu'elle provoque la formation d'anticorps chez l'animal. Le « C.E.A. » se trouve dans le sang normal à de très faibles concentrations de l'ordre du millionième de milligramme, quantités si minimes qu'elles ne peuvent être détectées qu'au moyen de méthodes très sensibles. Différentes techniques sont connues pour mesurer la teneur du sang en « C.E.A. ». Leurs résultats ne concordent pas toujours et une comparaison n'est pas toujours possible.

Aux Etats-Unis, recourant à une technique radio-immunologique originale, les chercheurs de Roche ont réussi à mettre au point

une méthode très sensible, précise et reproductible pour le dosage du « C.E.A. » dans le sang.

Le docteur H.-J. Hansen ayant dirigé ces travaux, cette nouvelle technique est souvent appelée « méthode de Hansen ». Son utilisation pratique est actuellement étudiée dans de nombreux instituts et cliniques d'Amérique et d'Europe. Jusqu'à maintenant, le dosage a été pratiqué chez plus de 10 000 personnes.

Chez les malades souffrant d'un cancer, la teneur du sang en « C.E.A. » peut être accrue dans une mesure qui semble dépendre de la nature de l'affection maligne et de l'extension qu'elle a prise. En général, les valeurs les plus élevées sont trouvées au stade avancé de la maladie. Pour le moment, poursuit Roche, on peut dire que les taux élevés de « C.E.A. » se rencontrent chez 70 à 80 % des malades présentant des tumeurs malignes du tractus gastro-intestinal, surtout du colon et du rectum, ainsi que des poumons. Chez les patients souffrant d'autres affections néo-plastiques (par exemple carcinome du sein, sarcome), le pourcentage de ceux qui ont des valeurs anormalement élevées de « C.E.A. » est plus faible. Mais, puisque l'on trouve des taux de « C.E.A. » lors de maladies qui n'ont pas un caractère malin, il est difficile d'interpréter les taux de « C.E.A. ». Le dosage ne peut en aucun cas remplacer un examen médical approfondi mais complète plutôt les moyens diagnostiques déjà disponibles.

Roche conclut que, d'après les résultats des études cliniques, la connaissance de la teneur de sang en « C.E.A. » peut :

— en association avec les examens cliniques, radiologiques et biologiques, fournir de précieuses indications en ce qui concerne le diagnostic et le pronostic,

- fournir une orientation sur le degré d'extension d'une affection maline,
- être utile pour évaluer le résultat du traitement ou pour le dépistage de récidives.

### **Des subventions plus élevées pour le cinéma suisse**

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a décidé une révision de l'ordonnance sur l'encouragement de la production cinématographique suisse, annonce le Département fédéral de l'Intérieur. Selon les nouvelles dispositions, des montants jusqu'à concurrence de 300 000 F (jusqu'ici 200 000 F) peuvent être accordés pour la production d'un film. La contribution minimale à titre de primes de qualité pour des films remarquables est fixée maintenant à 20 000 F, le maximum étant comme jusqu'ici de 100 000 F. Des films qui ne remplissent qu'en partie les conditions fixées pour l'allocation d'une prime de qualité peuvent faire l'objet d'une prime d'étude de 5 000 à 20 000 F. Ces modifications permettent d'encourager plus efficacement et de manière plus différenciée la production cinématographique suisse.

### **Achat de deux hôtels de Seelisberg par le président de l'Association des Maîtres de la méditation transcendente : l'affaire doit être éclaircie**

(A.T.S.) La vente du Grand Hôtel et du Kulm Hôtel Sonnenberg de Seelisberg au président de l'Association des Maîtres de la méditation transcendente, qui a été annoncée dans la feuille officielle uranaise à la mi-juin, a provoqué la réaction du Conseil d'Etat uranaise qui a déposé plainte à titre préventif.

Les parties au contrat et le registre foncier auraient manifestement détourné l'obligation d'obtenir une autorisation faite pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger. Le gouvernement uranaise a l'intention d'éclaircir cette question. Le Conseil d'Etat uranaise et le Tribunal fédéral, s'appuyant sur le « Lex von Moos » ont, comme on le sait, déclaré l'année passée que l'achat de ces deux hôtels par les maîtres de la méditation transcendente devrait être soumis à l'octroi d'une autorisation. Six mois plus tard l'achat a été conclu avec, non pas l'Association des Maîtres de la méditation transcendente, mais avec son président, le Suisse Peter Ammann.

### **L'ambassadeur de Suisse à Vienne et le projet de construction d'une centrale nucléaire à Ruethi**

(A.T.S.) L'ambassadeur de Suisse à Vienne, M. Oscar Rosetti, a effectué une visite officielle dans le land autrichien du Vorarlberg. Dans son allocution de bienvenue, le chef du gouvernement du Vorarlberg, M. Kessler (Bregenz), a souligné que le Vorarlberg n'a pas, à une seule exception près, de problème en suspens avec la Suisse. Cette seule exception est, comme on le sait, le projet de construction d'une centrale nucléaire à Ruethi, dans le Rheintal Saint-Gallois.

Dans sa réponse, l'ambassadeur Rosetti a indiqué que ce problème allait également trouver une solution. Le gouvernement suisse n'acceptera pas, en effet, que les droits et les intérêts du Vorarlberg soient lésés. Il a relevé que ces questions étaient l'objet des délibérations d'un groupe d'experts. Les questions internationales seront examinées lorsque les rapports d'experts seront présentés.

# +GF+

Raccords  
et  
Robinetterie  
en fonte malléable  
+ GF +

Raccords  
et  
Robinetterie  
en matière plastique  
+ GF +

Machines à fileter  
et à tronçonner  
+ GF +

Raccords à bague  
de serrage  
système SERTO,  
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines  
ROMAY

**PRODUITS SUISSES**

**GEORGES FISCHER**

**SOCIÉTÉ ANONYME**

14, rue Froment - PARIS-11°  
Tél. : 700-37-42 à 37-44  
Télex : 23922 Fischer Paris

## **Restriction des voyages de service du personnel fédéral**

(A.T.S.) Dans le train des mesures arrêtées en vue de réduire les dépenses courantes de la Confédération, le Conseil fédéral a ordonné aux offices des départements et à la direction générale de l'entreprise des P.T.T. de restreindre les voyages de service de leur personnel.

Chaque voyage de service envisagé devra, davantage encore que jusqu'ici, faire l'objet d'un examen quant à sa nécessité et à sa rentabilité, a fait savoir le Département des finances et des douanes.

## **Aide aux nomades : Fondation de « Pro Tzigania Svizzera »**

(A.T.S.) Fin juin a été fondé, le patronat « Pro Tzigania Svizzera », association pour la protection du peuple nomade. Politiquement et confessionnellement neutre, cette association est le résultat des activités de particuliers que des publications de presse ont rendus attentifs au mode de vie et aux problèmes existentiels des nomades actuels.

Le patronat, présidé par Mme Liselotte Mueller, Bâle, se propose de soutenir les nomades dans tous les domaines, en particulier ceux qui ont trait à leurs droits, de les défendre contre la discrimination et d'informer l'opinion publique sur le mode de vie qui leur est propre, qu'ils soient tziganes ou romanichels. Le patronat interviendra auprès des autorités pour que les nomades jouissent enfin d'une réelle égalité de droits, et puissent s'intégrer à la société tout en conservant leur art de vivre. Pour réaliser sa tâche, le patronat a décidé de créer un centre de renseignements et de consultation juridique pour les nomades et d'éditer une revue infor-

mant la population suisse sur leurs problèmes.

## **Département politique : nominations de chargés d'affaires et de consuls généraux**

(A.T.S.) Le Département politique fédéral fait connaître les nominations de M. Henri Bègle, jusqu'ici chargé d'affaires a.i. à Khartoum, en qualité de chargé d'affaires a.i. de Suisse à Singapour, de M. Rémy Godet, actuellement premier collaborateur du chef de mission à Bruxelles, en qualité de chargé d'affaires a.i. de Suisse à Khartoum, de M. Eduard Bruegger, jusqu'ici consul vénérable à Sao Paulo en qualité de consul général de Suisse à San Francisco. Il succédera au Conseil général à Jean Studer qui atteindra prochainement la limite d'âge et qui a été autorisé à prendre sa retraite avec les remerciements pour les services rendus, de M. Athmar Rist, actuellement consul général à Hambourg, en qualité de consul général de Suisse à Johannesburg (il succède au consul général Charles Mayor qui, ayant atteint la limite d'âge, a été autorisé à prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> juillet 1973, avec remerciements pour les services rendus), de M. Enrico Homberger, actuellement consul général à Amsterdam, en qualité de consul général de Suisse à Hambourg, et enfin de M. Louis Scalabrino, actuellement consul général à Osaka, en qualité de consul général de Suisse à Amsterdam.

## **Département politique fédéral : réorganisation et nominations**

(A.T.S.) Le Département fédéral a procédé à une réorganisation au sein de la direction politique qui tient mieux compte du développement en Europe et du

développement des relations de l'Europe avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada (par ex. conférence sur la sécurité et la coopération en Europe).

Les services politiques est et ouest, annonce le D.P.F. dans un communiqué, sont remplacés par deux divisions. L'une d'entre elles sera compétente pour toute l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, l'autre pour tous les pays d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et de l'Amérique latine.

La division Europe et Amérique du Nord sera confiée à M. Charles Mueller, précédemment ambassadeur en Indonésie, tandis que la division Afrique, Asie, Océanie et Amérique latine sera dirigée par M. Michael Gelzer, jusqu'à présent chef du service politique ouest.

Les deux divisions relèvent, comme jusqu'ici les services politiques est et ouest, du chef de la direction politique, l'ambassadeur Ernesto Thalman, secrétaire général du Département.

Le Conseil fédéral a pris connaissance de cette nouvelle organisation en l'approuvant. A cette occasion, il a autorisé les chefs des deux divisions à se prévaloir du titre d'ambassadeur dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour succéder à M. Pierre Thévenaz, nommé récemment ambassadeur de Suisse au Grand-Duché de Luxembourg, le Conseil fédéral a nommé M. François de Ziegler, actuellement ministre auprès de l'ambassade de Suisse à Paris, en qualité de chef du secrétariat politique et l'a autorisé également à se prévaloir du titre d'ambassadeur dans l'exercice de ses fonctions.

## **Le président refuse de faire arrêter l'express...**

(A.T.S.) Sous le titre « Une leçon de simplicité et de démo-

cratie », « L'Eco di Locarno » raconte un petit épisode qui s'est produit dernièrement dans le Centovalli et dont le protagoniste n'est autre que M. Roger Bonvin, président de la Confédération.

M. Roger Bonvin et sa femme, qui avaient été voir le plus petit village tessinois, celui de Basa, étaient arrivés à la gare de Verdasio. Ils se renseignèrent sur le prochain départ pour Domodossola. Le suppléant du chef de gare ayant reconnu le président de la Confédération, se déclara prêt à ordonner au prochain direct de s'arrêter à Verdasio pour prendre à son bord les illustres voyageurs. Mais M. Bonvin, tout en remerciant, déclina l'offre, ne voulant pas perturber le trafic normal et, avec sa femme, il attendit tranquillement l'omnibus suivant pour Domodossola.

### **Nouvelle réglementation de la main-d'œuvre étrangère**

(C.P.S.) Le Conseil fédéral a édicté un nouvel arrêté sur la limitation du nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative. Dans l'essentiel, cet arrêté prévoit la réglementation suivante :

1. — Le contingent annuel pour l'admission de nouveaux travailleurs à l'année venant de l'étranger est fixé à 10 000. Mais, pour ne pas compromettre l'objectif de stabilisation, le Conseil fédéral ne libère, jusqu'à nouvel ordre, que la moitié de ce chiffre, soit 5 000 autorisations annuelles. La clé de répartition des nombres maximums cantonaux est maintenue.

2. — L'innovation la plus importante concerne les saisonniers. Comme pour les travailleurs à l'année, des nombres maximums cantonaux sont fixés, dans les limites desquels les cantons peuvent accorder des autorisations d'entrée aux travailleurs saisonniers. Respectant ces

nombres maximums, les autorités cantonales peuvent répartir librement des autorisations entre toutes entreprises à caractère saisonnier. Cette flexibilité permet aux cantons de tenir compte dans une juste mesure du développement économique des différentes branches saisonnières. Un contingent fédéral est réservé aux cas spéciaux. Pour la première période d'une année, l'effectif maximum est fixé pour toute la Suisse à 192 000.

**EPICERIE FINE**

## **VERNETTE & PRADER**

(Langwies-Grisons)

S.A. au capital de 2 000 000 de F

**CAFÉS  
THÉS**

**PRODUITS EXOTIQUES  
et  
ETRANGERS**

Vins suisses et de toutes origines

**115-117, avenue du Maine  
PARIS-14<sup>e</sup>**

Tél. 783-04-47  
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

3. — Une limitation du nombre des frontaliers a été écartée comme par le passé. Par contre, des autorisations frontalières ne peuvent plus désormais être délivrées qu'aux travailleurs qui sont domiciliés régulièrement depuis au moins six mois dans la zone frontalière voisine et qui retournent quotidiennement à leur domicile.

Le nouvel arrêté du Conseil fédéral correspond dans l'essen-

tiel au projet qui avait été soumis pour consultation aux cantons et aux organisations faïtières de l'économie, le 23 mai 1973. En ce qui concerne le contingentement des saisonniers, le contingent fédéral — et par conséquent l'effectif global suisse — a été légèrement augmenté ; ceci, en vue de pallier les inégalités régionales par l'octroi d'autorisations saisonnières supplémentaires, en premier lieu aux cantons disposant d'un contingent particulièrement restreint. En outre, diverses propositions, avant tout de nature administrative et technique, ont pu être prises en considération lors de l'élaboration définitive de cet arrêté ; notamment, la durée d'utilisation des nombres maximums pour les travailleurs à l'année et les saisonniers a été fixée de manière explicite.

La nouvelle réglementation de la main-d'œuvre étrangère s'inscrit dans la ligne d'une réaffirmation de la politique de stabilisation poursuivie par le Conseil fédéral.

### **La Suisse, paradis fiscal ?**

(C.P.S.) On prétend souvent que la Suisse est un paradis fiscal. La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie n'en est pas convaincue. Dans son rapport annuel, qui vient de paraître, elle relève notamment les deux faits suivants :

« Les impôts fédéraux, cantonaux communaux sur le bénéfice et le capital supportés par les sociétés vaudoises atteindront désormais assez souvent et dépasseront parfois 35 % du bénéfice net. En France, où l'impôt sur les sociétés a brisé l'élan d'innombrables entreprises, celui-ci est théoriquement de 50 %, mais sans défalcation des charges fiscales de l'exercice. En fait, par le jeu de l'avoir fiscal rétrocédé à l'actionnaire, la charge effective est ramenée aux alentours de 30 %. De plus,

la Suisse est l'un des rares pays où l'on impose le capital et les réserves des sociétés. »

« Les charges sociales, légales et privées se rapprochent, en général, à l'étranger, dans presque tous les pays occidentaux, les cotisations de la sécurité sociale ne sont dues que jusqu'à un plafond de salaire plutôt moyen. En Suisse, la cotisation A.V.S.-A.I.-A.P.G. qui sera bientôt de 12 à 14 %, est due sur tous les salaires sans limite de montant. A partir de 36 000 F, c'est un impôt pur et simple, tant pour l'employeur que pour le salarié.

**Lancement  
de l'année européenne  
du patrimoine architectural**  
**M. Tschudi :**  
**au premier plan, nous plaçons  
Morat**

(C.S.P.) Lors du lancement de l'année européenne du patrimoine architectural 1975, qui s'est déroulé ce 4 juillet à Zurich, M. H.-P. Tschudi devait notamment faire le point des mesures prises en notre pays, pour

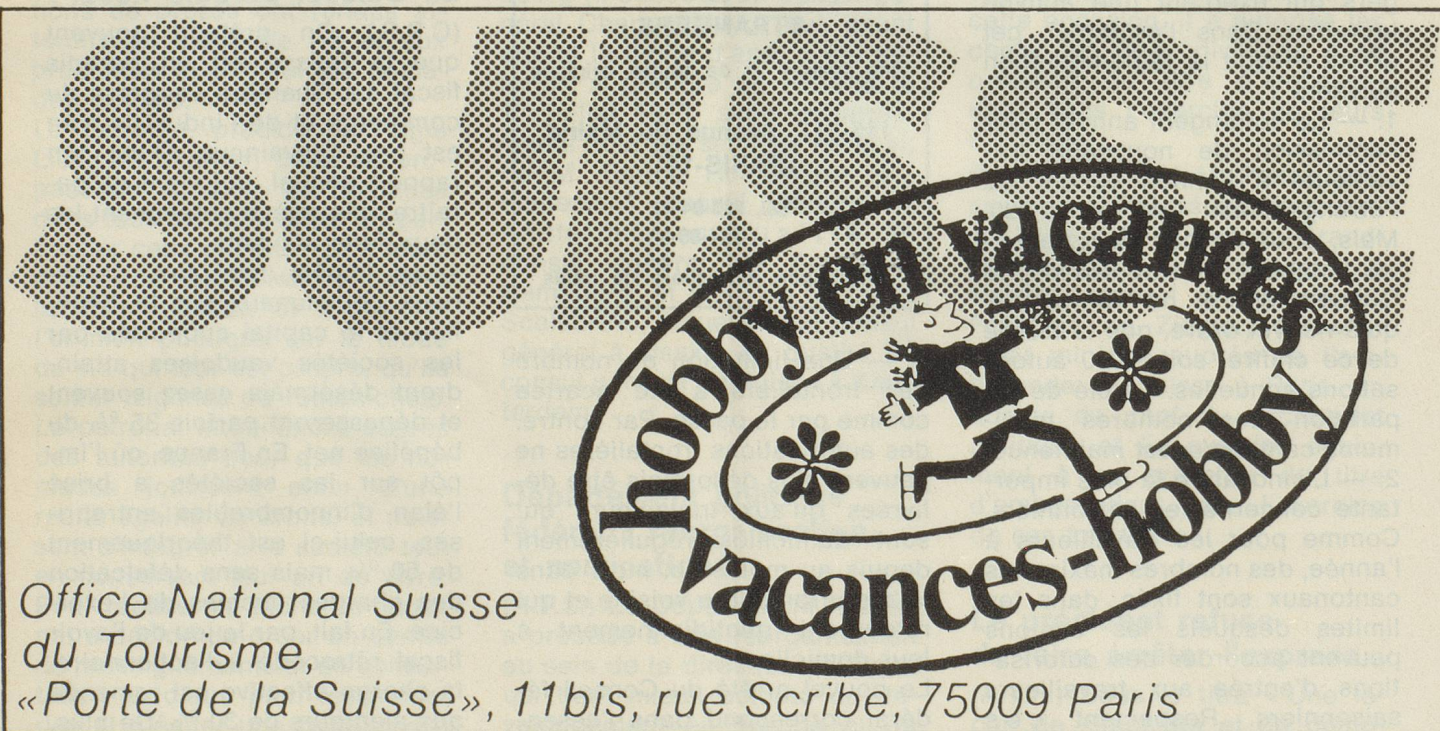
sauvegarder non pas tant le monument architectural comme objet isolé, en soi peu menacé, plutôt que des monuments ou des groupes de monuments dans leur cadre naturel ainsi que des ensembles urbains et ruraux.

Dans ce domaine, déclara M. Tschudi, « la Suisse a elle aussi une grande tâche qui l'attend. Certes, elle ne recèle pas beaucoup de monuments d'importance européenne. En revanche, elle compte de nombreux villages bien conservés, de nombreuses petites cités en bon état. C'est là que nous voyons l'essentiel de notre tâche. Au premier plan de ces ensembles architecturaux, nous plaçons la ville de Morat, dont le nom est lié à un événement important de l'histoire non seulement suisse, mais européenne. Pourquoi Morat ? Parce que cette cité est une notion vivante pour chaque Suisse et que nos efforts pour la conserver seront un exemple stimulant pour les autres régions du pays. L'initiative appartiendra aux cantons et aux communes, certes, mais

la Confédération est disposée à apporter une contribution active à ce qu'ils entreprendront et à payer son écot. »

**L'opinion publique sensibilisée**

« L'arrêté fédéral instituant des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire (du 17 mars 1972) a ouvert la voie en obligeant les cantons à désigner dans le délai d'un an les territoires dont il importe de limiter ou d'empêcher provisoirement l'occupation et l'utilisation pour la construction. Les localités, les lieux historiques, ainsi que les monuments naturels et culturels y sont déclarés expressément zones protégées. Les cantons ont rempli cette tâche dans le délai imparti. Les organes compétents de l'administration fédérale, notamment les commissions pour les monuments historiques et pour la protection de la nature et du paysage, ont procédé en un temps record à l'examen des plans cantonaux. Approuvés par la Confédération, puis mis à l'enquête publique, ces plans provisoires passent en force de



Office National Suisse  
du Tourisme,  
«Porte de la Suisse», 11bis, rue Scribe, 75009 Paris



loi pour une durée de trois ans, après quoi ils doivent être intégrés à l'arsenal législatif et être complétés par d'autres mesures, notamment en ce qui concerne la protection des monuments historiques.

Outre les sites d'importance nationale, il est également prévu de placer des localités sous protection provisoire. La conservation d'un objet doit s'étendre à toutes les constructions dont le maintien s'impose si l'on veut sauvegarder tous les aspects caractéristiques du site vu de l'intérieur. Une zone de protection périphérique sert à sauvegarder l'environnement. Elle doit empêcher des constructions qui pourraient altérer le site vu de l'extérieur.

Une procédure simple et appropriée a été choisie pour établir rapidement l'inventaire et les plans de protection des sites. Ainsi l'opinion publique assiste pour la première fois à une démonstration des liens étroits existant entre l'aménagement du territoire et la protection des monuments historiques, qui n'est depuis longtemps plus une discipline spéciale tournée exclusivement vers le passé. Sa tâche, elle doit la résoudre et elle la résoudra compte tenu des problèmes actuels et futurs. Nous sommes cependant conscients du fait qu'une protection des monuments historiques ainsi conçue exige des moyens plus importants que s'il s'agit uniquement de conserver des objets isolés. La sauvegarde des ensembles mérite cependant bien qu'on fasse les sacrifices dus à des témoins prestigieux du patrimoine culturel européen. Car il faut « un avenir pour notre passé ! »

### **Sortie annuelle du Conseil fédéral : visite insolite dans un couvent**

(A.T.S.) Pour sa traditionnelle sortie annuelle, le Conseil fédé-

ral *in corpore*, exception faite de M. Pierre Graber qui se trouvait à Helsinki, s'est rendu en Valais. Trois hélicoptères de l'armée transportaient les conseillers fédéraux mais aussi le chancelier de la Confédération, M. Huber, et les deux vice-chanceliers, MM. Buser et Sauvant, de Berne à Sierre où nos magistrats ont rendu une visite insolite aux religieuses du couvent de Géronde. C'est la première fois qu'un hélicoptère se posait dans l'enceinte de ce couvent cloître et c'est aussi la première fois que les religieuses empruntaient un hélicoptère. Le Conseil fédéral a en effet offert le baptême de l'air à plusieurs d'entre elles.

De Géronde, les conseillers fédéraux se sont envolés vers le fond du val de Bagnes. Là, ils se sont posés près de la cabane Brunet où les attendaient le conseiller national Rodolphe Tissières et une douzaine de guides de montagne parmi lesquels notamment Michel Barbellay et Camille Bournissen. Un autre guide, M. Louis Wuilloud, de Sion, a donné un concert de cor des Alpes.

En fin d'après-midi, les membres du Conseil fédéral se sont rendus, toujours par la voie des airs, à Haute-Nendaz, au chalet de M. Roger Bonvin. Puis le voyage reprit en direction de la vallée de Conches. Un déjeuner valaisan à Savièse et une visite de la station fédérale d'essais agricoles à Châteauneuf figuraient au programme.

### **Remise des prix de la fondation Julius-Baer : pas d'œuvre géniale**

(A.T.S.) La remise des prix de la Fondation Julius Baer a eu lieu au siège de la Fondation Abegg, à Riggisberg (Be). A défaut d'« œuvre vraiment géniale », le jury composé de M. H. Helbling (président), de Mme B. Inhelder, professeur, de MM.

A. Muschg et A. Bonalumi, professeurs, a retenu une partie de la somme offerte en récompense. 15 000 F ont été attribués à M. Pierre-André Stucky, Lausanne, pour un essai ; 5 000 francs au Genevois Piero Mancini pour son ouvrage : « Réflexion sur un art de vivre ». Le thème du concours, fixé en 1971, portait sur le péril qui menace la vie intellectuelle de l'individu dans le monde actuel ». Après le délai d'envoi, le 30 juin 1972, les membres du jury ont eu à juger 69 travaux, soit plus de 6 000 pages.

Aussi bien M. M. Deppeler, président de la commission, que M. Helbling, président du jury, ont déclaré, dans leur allocution lors de la remise des prix à la Fondation Abegg, que les conditions pour un premier prix n'avaient pas été remplies, malgré de nombreux travaux fort bien menés et très minutieux. Le thème du concours ouvert en 1972 s'intitule : « Art et société ».

### **Le « passeport mondial » pas admis en Suisse**

(A.T.S.) A plusieurs reprises le « passeport mondial » établi sur la base de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, a été confisqué par des fonctionnaires des douanes suisses, a déclaré le conseiller national Arthur Villard (soc.-Be) dans une petite question qu'il a adressée au Conseil fédéral. Ne devrait-on pas reconnaître ce document ? Le Gouvernement répond que le « passeport mondial » en question est établi par un particulier et qu'il ne répond pas, en conséquence, aux exigences des prescriptions suisses en la matière.

La loi dispose, en effet, poursuit le Conseil fédéral, que tout étranger qui veut entrer en Suisse doit pouvoir produire une pièce de légitimation officielle, établie par une autorité,

## Droits politiques des Suisses de l'étranger

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a autorisé le Département politique à soumettre pour avis les avant-projets de loi et d'ordonnance concernant les droits politiques des Suisses de l'étranger aux gouvernements cantonaux, aux partis politiques, à la commission des Suisses de l'étranger et, s'il y a lieu, à d'autres cercles intéressés à cette question.

Le Conseil fédéral a pris cette décision en se fondant sur les travaux préparatoires d'une commission d'étude.

## Droit de vote des Suisses de l'étranger : procédure de consultation

(A.T.S.) Un avant-projet de loi a été soumis à la procédure de consultation en vue d'octroyer aux Suisses et aux Suissesses de l'étranger le droit de vote. Ceux-ci pourraient l'exercer lors d'un séjour dans leur pays et recevraient sur demande, la documentation officielle en vue de la votation ou de l'élection prévue. Une revue trimestrielle que reçoivent environ deux tiers des Suisses de l'étranger les informe déjà maintenant sur la vie politique suisse (en France : « Le Messenger Suisse ».)

Il y a vingt ans, a déclaré M. Marcel Ney, directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la N.S.H., que les sociétés suisses à l'étranger demandent cette extension du droit de vote que d'autres pays connaissent. Psychologiquement, les Suisses de l'extérieur ne se sentiraient plus des citoyens de seconde zone si ce droit leur était accordé.

C'est la commission des Suisses de l'étranger de la N.S.H. qui est à l'origine de cet avant-projet. Elle se compose pour deux tiers de Suisses de l'étranger et pour un tiers de Suisses résidant dans le pays. Y siègent

tion de la naturalisation est devenue un problème de premier ordre, qui nous préoccupera au cours des prochaines décennies.

Dans ces conditions, l'Union centrale appuie la proposition de la commission d'experts visant avant tout l'intégration à notre population des jeunes étrangers ; il est urgent de résoudre, pour des raisons politiques, le problème des jeunes étrangers de la seconde génération nés dans notre pays et éduqués dans nos écoles, mais restés de nationalité étrangère. Dès lors, il serait judicieux de limiter la révision proposée à cet aspect essentiel, les autres propositions de la commission

### AVS - AI

**N'oubliez pas la date fatidique du 31 décembre 1973 si vous désirez adhérer à l'assurance facultative des Suisses de l'étranger, si vous êtes nés après le 30 novembre 1908 (hommes) ou le 30 novembre 1911 (femmes).**

**N'oubliez pas qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Pensez à assurer vos vieux jours, ceux de votre 3<sup>e</sup> âge.**

plus tard en dépit de leur valeur. Le comité de l'Union centrale a approuvé le préavis de cette union rédigé dans ce sens. Au surplus, le même Comité a approuvé la révision partielle du régime des allocations aux militaires pour perte de gain, telle qu'elle est proposée par le Département fédéral de l'intérieur. Cette révision prévoit une hausse linéaire de toutes les allocations aux militaires de 50 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 1974, afin de compenser le renchérissement intervenu depuis la dernière révision. Les employeurs considèrent que cette mesure sociale est urgente ; au surplus, une révision totale de ce régime devrait être envisagée.

qui indique clairement l'identité du porteur et qui assure sans difficulté son retour dans le pays de provenance. Les porteurs de « passeports mondiaux » doivent donc être refoulés à la frontière. Cependant, les organes de contrôle à la frontière ont reçu néanmoins pour instructions de laisser ces documents en possession des intéressés.

En ce qui concerne les apatrides, le Conseil fédéral déclare que les Etats qui ont signé la Convention relative au statut des apatrides — entrée en vigueur pour la Suisse le 1<sup>er</sup> octobre dernier — peuvent délivrer, s'ils n'ont pas en même temps la qualité de réfugiés, un titre de voyage destiné à leur permettre de se rendre à l'étranger. Ainsi, la situation de ces étrangers a déjà été prise en considération et ne s'impose donc pas d'entreprendre d'autres efforts en leur faveur pour la reconnaissance d'autres papiers de légitimation.

## Les associations patronales et la naturalisation

(C.S.P.) Dans son préavis au Département fédéral de Justice et Police relatif à la révision de la loi sur la nationalité, l'Union centrale souligne que les employeurs n'approuveraient pas l'octroi de la nationalité suisse à des étrangers insuffisamment assimilés ; car on n'aurait pas la garantie que ceux-ci se comporteraient par la suite comme des citoyens acquis à l'esprit national. D'autre part, les employeurs ne considèrent pas non plus que la naturalisation facilitée constitue un moyen d'abaisser le chiffre des étrangers, voire de revendiquer de nouveaux contingents. Par contre, ils reconnaissent qu'en raison du nombre croissant d'étrangers établis depuis de nombreuses années en Suisse et pleinement assimilés, la ques-

également trois parlementaires qui représentent les intérêts des Suisses de l'étranger aux Chambres. Selon M. Ney, l'élection d'un Suisse de l'étranger au Parlement, qui a été proposée par un de nos compatriotes de Stuttgart, n'a pas été chaudement recommandée par la commission et ne figure pas dans le projet de loi. En revanche, il est envisagé d'autoriser les Suisses de l'étranger séjournant en Suisse à signer les référendums.

### Les chefs de plus de cinquante ans sont de nouveau recherchés

Selon une opinion fort répandue ces dernières années, il fallait à une entreprise des dirigeants aussi jeunes que possible, qui puissent lui donner une impulsion dynamique et assurer la continuité de la direction pour une période aussi longue que possible. Or il s'est avéré que la justesse de ce raisonnement est toute relative. On a plutôt tendance aujourd'hui à penser le contraire. Homme d'expérience, connaissant les hommes, le chef de plus de cinquante ans est de nouveau recherché. De plus en plus, les directions d'entreprises cherchent des chefs de formation accomplie, sans égard au fait qu'ils peuvent avoir atteint ou dépassé la cinquantaine. Elles ont en effet constaté que, dans la conduite

**ORFEVREURIE**  
**WISKEMANN**

LISTES DE MARIAGE

métal argenté	porcelaine
acier inoxydable	cristaux

articles cadeaux

**13, rue Lafayette**  
**Paris 9<sup>e</sup> 874-70-91**

des hommes, les jeunes dirigeants étaient souvent bien au-dessous de leur tâche. Quoique le nombre des participants aux cours de management ait sensiblement diminué, il n'en a pas été de même des dépenses que la plupart des entreprises engagent pour former la relève. Souvent, elles en sont venues à former elles-mêmes leurs dirigeants. Beaucoup de jeunes chefs n'ont pas su faire face à leur mission. Des enquêtes menées notamment en Allemagne ont montré qu'ils n'étaient pas les seuls responsables de cet échec. Ainsi, on a constaté que dans 30 % des entreprises, il a fallu que l'intéressé résilie son contrat pour accéder à un poste dirigeant. Les exigences posées aux cadres se sont considérablement transformées.

Si, jadis, les capacités techniques étaient au premier plan, la conduite des hommes et l'aptitude à exercer un contrôle efficace sont aujourd'hui décisives. Le froid calcul ne suffit plus à faire un chef. Un système de conduite gradué selon les principes de la politique sociale, le sens du monde ambiant et l'aptitude à réduire la multitude de risques qui existent dans tous les secteurs, telles sont, de l'avis des conseillers d'entreprise, les qualités que le dirigeant moderne doit offrir.

Cette manière de voir se fonde pour une bonne part sur les expériences faites notamment en République d'Allemagne et

en Amérique. Reste à savoir jusqu'à quel point elle peut, sous cette forme, s'appliquer aux situations que nous connaissons dans notre pays. Ce qu'il est sans doute permis d'affirmer, c'est qu'un quinquagénaire, voire un sexagénaire en pleine possession de sa vitalité ne doit en aucune façon figurer sur la liste de ceux qu'il faut rayer des cadres de nos entreprises.

Reflets de la Banque Populaire Suisse.

### Pour la première fois un Suisse président de la Fédération dentaire internationale

(A.T.S.) Au dernier jour du Congrès dentaire mondial tenu à Sydney en Australie, la Fédération dentaire internationale vient de nommer un Suisse à sa présidence, et cela pour la première fois. Il s'agit du professeur Dr. Hans Freihofer, directeur de l'institut dentaire et Privat Docent à la Faculté de médecine de l'université de Zurich. La Fédération dentaire internationale, qui œuvre en étroite collaboration avec l'ONS, comprend actuellement 74 sociétés nationales regroupant 350 000 dentistes. Elle existe depuis près de 75 ans.

### Communiqués et « communiqués »

(A.T.S.) La Chancellerie fédérale a décidé désormais de munir de

**Gil CARTIER**

**PARFUMS - CADEAUX**  
**Remise importante pour tous les compatriotes**

Nos spécialités :  
Tous les parfums de grandes marques, produits de beauté, foulards et cravates haute couture, parapluies, bijouterie fantaisie et articles de cadeaux divers.

**36, avenue de l'Opéra**  
**Tél : 073-40-65**

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE**

**FRANCIS M O N A**

39, avenue de Seine  
92 - Rueil-Malmaison  
**Tél. : 776-13-37**

2 bis, rue de l'Oasis  
92 - Puteaux  
**Tél. : 776-13-37**

la mention « texte officiel » (Amtlicher Text) les communiqués du Conseil fédéral, de la banque nationale (et, dans certains cas, même de l'un ou l'autre des différents départements) qu'elle désire voir publiés et diffusés sans aucun changement.

Il s'agira bien entendu de rares communiqués sur des aspects délicats de problèmes monétaires ou politiques ou, éventuellement, sur des cas d'espionnage. Des communiqués pour lesquels chaque terme aura été pesé pour éviter toute fausse interprétation et dont le simple changement de quelques mots pourrait donner lieu à des avalanches de questions

### **Les Suisses aussi riches que les Américains**

(A.T.S.) D'après le produit national brut par tête d'habitant, les Suisses, au cours des trois dernières années, ont non seulement dépassé le Canada et la Suède et saute de la quatrième à la deuxième place, mais ils sont devenus presque aussi riches que les Américains. Le quotidien allemand « Frankfurter Allgemeine Zeitung » a publié une statistique où l'on peut constater qu'en 1960 le produit national brut de la Suisse atteignait les 62 % du niveau des Etats-Unis et en 1970 les 63,1 %. La Suisse occupant alors le quatrième rang. Mais pendant les trois dernières années, caractérisées par de nombreuses crises monétaires, notre pays a fait un bond en avant : son P.N.B., avec 97,8 % n'est pas loin d'égaliser celui des Américains, ce qui vaut à la Suisse d'être à la deuxième place.

L'Allemagne fédérale a passé de la huitième place en 1960 (48 % du P.N.B. américain) à la troisième place en 1973 (95,5 %) l'Autriche de la douzième (34,2 %) à la dixième place (62,3 %). Le Japon de la quatorzième (18,2 %) à la douzième (54,3 %), alors que la Grande-Bretagne reculait du septième rang (51,3 %) au treizième

(42,8 %) et le Canada du troisième rang (65,3 %) au sixième (75,1 %).

Le journal allemand avertit cependant que ces chiffres doivent être lus avec une certaine prudence, les calculs étant quelque peu faussés par les variations des taux des monnaies.

### **Mme Andrée Weitzel depuis 20 ans à la tête du Service complémentaire suisse**

(A.T.S.) Le dernier bulletin du service complémentaire féminin (S.C.F.) est consacré à Mme Andrée Weitzel qui, depuis 20 ans, préside aux destinées des femmes soldats. Depuis son entrée en fonction, relève le bulletin, le chef S.C.F. Weitzel a vu des milliers de S.C.F. recrutées et instruites. « Elle s'est d'autre part toujours et partout engagée pleinement dans l'intérêt du service complémentaire féminin. Elle a tenu d'innombrables conférences, publié des articles, accorde des entretiens et œuvre si intensément que le S.C.F. a pu, ainsi, se développer et se faire connaître de plus en plus dans les cercles grandissants de la population. Ses nombreuses obligations sont le corollaire d'un temps libre très restreint. Sans doute aurait-elle parfois préféré goûter au calme ou à la beauté de la nature ou se consacrer à ses loisirs favoris, plutôt que d'assumer des devoirs représentatifs. Mais que fait-on lorsqu'une chose est agréable et l'autre nécessaire ? »

### **Hartlisberg (Be) : un camp de la Cinquième Suisse**

(A.T.S.) L'aide aux enfants suisses de l'étranger mise sur pied par Pro Juventute et la fondation secours aux Suisses permet chaque année à 700 enfants de la Cinquième Suisse de faire un séjour de plusieurs semaines dans notre pays, que ce soit dans une famille ou une colonie.

Ces jeunes gens apprennent ainsi à connaître un peu mieux leur patrie. Les vacances que vivent ces enfants, dans l'un des cinq camps de notre pays, ont fait l'objet d'une visite de la presse, à Hartlisberg (B.E.), non loin de Thoune. Agés de 11 à 14 ans et demi, les quatorze jeunes filles et les vingt-sept jeunes gens ont quitté la Suisse le 6 août.

« Des aventures mais pas trop », tel pourrait être le slogan de M. Franz Schmid qui dirige le service de la jeunesse du Secrétariat des Suisses de l'étranger et le camp de Hartlisberg. Les enfants de treize pays se répartissent en trois groupes, deux de garçons et un de filles, qui sont surveillés par du personnel bénévole, des instituteurs ou des étudiants. Au nombre des activités des différents groupes, on peut relever l'équitation sur des poneys et le camping en forêt. Le programme prévoit encore des excursions, à l'école de recrues de Thoune en particulier. Les langues parlées dans le camp sont l'allemand, le français, l'italien et l'anglais, mais on a relevé la pratique générale d'une sorte de langage qui tient lieu de l'espéranto. Les frais, par enfant, s'élèvent à quelque 14 francs par jour.

M. Philippe Garraux, président de la Fondation secours aux suisses, et Mme Jetti Amberg, qui dirige la division des enfants suisses de l'étranger de la Fondation pro Juventute, ont expliqué la collaboration qui est de règle entre les deux organisations. La première s'occupe de la recherche des places dans les familles et les camps et participe à une partie des frais, la seconde, en collaboration avec les représentations diplomatiques et consulaires de notre pays prend en charge le transport, le logement et l'assistance aux enfants depuis la création de la Fondation secours aux suisses, en 1917, quelque 85 000 enfants suisses de l'étranger ont passé leurs vacances ou des séjours de cure chez nous.



Maternité

**Orangerie  
du Château de Breteuil :  
exposition  
de photographies  
de Paul Almasy  
(ouverte jusqu'au  
dimanche 9 septembre)  
« Larmes et sourires  
du Tiers-Monde »  
La lutte  
pour un monde meilleur**

Des centaines de milliers de touristes parcourent chaque année les pays du Tiers Monde.

Ils ne voient que des visages souriants car ces peuples sont aimables et accueillants. Ils se rendent à peine compte de la lutte héroïque que des centaines de millions d'hommes et de femmes y mènent, jour après jour, pour assurer à leurs enfants une existence meilleure que la leur. Dans cette lutte pour créer un monde meilleur et plus heureux, les dirigeants de ces pays, dans leurs efforts, sont très efficacement aidés par les organismes internationaux comme l'U.N.E.S.C.O., l'O.M.S., F.A.O., O.I.T. et d'autres. A leur soutien matériel et moral s'ajoute le savoir des experts qui, dans cette gigantesque croisade contre l'ignorance, contre les maladies et contre les fléaux de la nature, prodiguent inlassablement leurs conseils.

*Paul Almasy*, journaliste et photographe, a parcouru en 25 ans, comme envoyé spécial des organismes internationaux, tous les pays du Tiers Monde. Sa tâche a consisté à visualiser tous les aspects des problèmes qui sont au centre de leurs préoccupations et qui sont pour l'humanité tout entière d'une actualité brûlante. Pendant ses nombreux voyages *Paul Almasy* a réalisé environ 200 000 prises de vue et une sélection de 120 photographies est présentée au public français dans le cadre d'une exposition au centre artistique du *château de Breteuil*.

Nous y voyons aussi bien les aspects dramatiques et bouleversants de cette lutte pour un monde meilleur, que des images qui rendent optimistes et permettent de croire en la victoire.

Sages-femmes

